

# COMMUNE DE SAASENHEIM

## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 11 MAI 2021

Sous la présidence de Madame NEEFF Anne-Marie, Maire.

Conseillers élus : 15            En fonction : 15            Présents : 14

A l'ouverture de la séance sont présents tous les membres : Anne-Marie NEEFF, Christelle HARTMANN, Stéphane CECILLE, Daniel DAMM, Marilyn GARNIER, Sébastien LACHMANN, André LAUFFENBURGER, Julien LAUFFENBURGER, Thomas LAUFFENBURGER, Robert LUDMANN, Pascal OSTERTAG, Delphine REYDON, Patricia UEBER, Anita WALTSBURGER

Absents : Jacques COSYNS, excusé.

#### 1°) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET PRESENTATION DU DERNIER PROCES- VERBAL :

- **Secrétaire de séance : Est désigné Stéphane CECILLE**
- **Dernier procès-verbal :** Le procès-verbal de la séance du 1<sup>ER</sup> avril 2021 a été approuvé à l'unanimité des membres présents

#### 2°) SALLE DES FETES – EQUIPEMENTS DIVERS :

- **Compte-rendu de la formation Utilisateurs Salle faite par la Société Labeaune :** Certains conseillers municipaux ont pris part à la formation d'utilisation des équipements de chauffage, de climatisation et de ventilation à la salle des fêtes. Les notices ont été fournies au format papier et par CD. Sur proposition du conseiller Stéphane CECILLE, il est décidé l'achat d'une tablette pour le stockage des notices facilitant la consultation des données. Le conseiller Pascal OSTERTAG se chargera de la présentation de devis lors du prochain conseil.
- **Acquisition d'une autolaveuse :** Vu les démonstrations d'utilisation d'autolaveuses à la salle des fêtes par les 3 fournisseurs contactés **Après études** des devis présentés par Mme le Maire, **le conseil municipal à l'unanimité des membres présents**
  - **DECIDE** de retenir l'offre de la société SOPROLUX pour l'acquisition de l'autolaveuse de modèle Disco Matic au prix de 4 386,45 Euros hors taxes (accessoires compris)
  - **CHARGE** Mme le Maire de passer commande
- **Vitrophanie :** Nombreuses sont les collisions des oiseaux contre les baies vitrées de la salle des fêtes. Pour remédier à ce problème :
  - La conseillère Anita Waltsburger va contacter la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) pour d'éventuels conseils sur le comportement des oiseaux
  - Les conseillers Delphine Reydon et Julien Lauffenburger vont solliciter des devis pour trouver un modèle de vitrophanie adapté à la salle des fêtes. La vitrophanie ne doit pas bloquer la vue ni occulter la lumière naturelle
- **Réception des travaux :** La levée des réserves sur les procès-verbaux de certains lots du marché est à présent prononcée. Pour le lot 5 attribué à l'entreprise Métal Industries Design pour la menuiserie extérieure aluminium, la levée des réserves ne pourra pas aboutir. L'entreprise n'ayant donné suite aux sommations du maître d'œuvre, une mise en demeure a été adressée par recommandé au mandataire judiciaire. A réception du jugement de liquidation judiciaire, ce marché pourra être résilié et attribué à une autre entreprise pour les travaux restant à exécuter.

### **3°) SALLE DES FETES – AMENAGEMENTS EXTERIEURS :**

- **Etude du devis Spiegel** : Le conseiller Daniel DAMM a contacté le paysagiste pour l'établissement d'un nouveau devis. Certains travaux listés ont été réalisés en régie et certains tarifs des plantations doivent donc être révisés.
- **Mobilier urbain** : L'idée d'installation des poubelles aux abords du parking est annulée.

**4°) LOCAL STEIBREIT** : Il sera dressé un inventaire de l'ancien mobilier et des équipements de cuisine non réutilisés pour les destiner à la vente. Le prix forfaitaire des tables, des chaises et autres sera communiqué aux habitants par flyers dans les boîtes aux lettres. Les intéressés pourront passer commande en mairie en présentiel uniquement. Les commandes effectuées par courriel ou par téléphone ne seront pas prises en compte.

**5°) ENTRETIEN VOIRIE – ENROBE : Après avoir pris connaissance des devis présentés par Mme le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents**

- **DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise de travaux publics JEHL d'un montant de 3 840,00 Euros TTC pour l'entretien de l'ensemble des rues du village. Les travaux consisteront à la découpe des enrobés, au nettoyage des nids de poules et à la fourniture et pose d'un nouvel enrobé à chaud.
- **CHARGE** Mme le Maire de passer commande

**6°) EMBAUCHE D'UN OUVRIER COMMUNAL CONTRACTUEL : Se référant à la délibération du 4 mars 2021 par laquelle le conseil municipal a décidé la mise en ligne de l'appel à candidature pour l'offre d'emploi au poste d'ouvrier communal contractuel **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi d'agent technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, en qualité de contractuel.** Les attributions consistent à seconder l'ouvrier communal dans les travaux d'entretien de la voirie et des espaces verts et des travaux d'entretien techniques dans les bâtiments communaux.**

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35èmes. La rémunération se fait sur la base de l'indice brut 336, indice majoré 334 correspondant à la grille de rémunération du grade d'agent technique principal 2<sup>ème</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon).

Le contrat d'engagement est établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (12 mois pendant une même période de 18 mois). **Le contrat concerne une première période de 3 mois.**

**7°) INCIVILITES SUR LE BAN COMMUNAL :**

- **Mobilier urbain place de l'école** : La poubelle située à l'aire de repos rue de Schoenau sera déplacée sur la place de l'école.
- **Communiqué pour appel au civisme** : Pour les diverses incivilités relevées, le rappel au civisme se fera au moyen d'un seul support de communication, après validation du conseil municipal.

**8°) TRANSFERT DE COMPETENCE A LA CCRM : Madame le Maire informe le conseil municipal de l'obligation de transfert à la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim de la compétence en matière de Plan Local de l'Urbanisme (PLU), de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale.**

Ce transfert devait s'opérer le 1<sup>er</sup> jour de l'année suivant l'élection du Président suite au renouvellement général des conseils municipaux, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2021. La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire est venue modifier cette date et l'a reportée au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

L'exercice du droit d'opposition par les communes membres à ce transfert à l'intercommunalité a été maintenu aux 3 mois précédant la date de sa mise en œuvre soit entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2021.

Cependant, les communes membres de la Communauté de Communes peuvent s'opposer à ce transfert, dans les conditions prévues originellement dans la loi ALUR. Ainsi, si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'a pas lieu.

**Le Conseil Municipal de la Commune de Saasenheim Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ; **Vu** la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) ode Général des Collectivités Territoriales ; **Vu** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020

autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ; **Considérant** l'intérêt pour la Commune de Saasenheim de conserver sa compétence en matière d'élaboration de carte communale ;

- **Décide de s'opposer au transfert** à la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim de la compétence en matière d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale ;
- **Charge** Madame le Maire de notifier cette décision à Madame la Sous-Préfète, chargée de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein et Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim.

**Adopté à l'unanimité des membres présents.**

**9°) ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE** : Le conseil municipal organise les permanences aux bureaux de vote des scrutins du 20 et 27 juin 2021. Vu les doubles élections (régionales et départementales) et les prescriptions sanitaires à respecter, le bureau de vote sera déplacé à la salle Heidt. Plan et schéma de disposition des 2 bureaux seront transmis aux services préfectoraux pour l'obtention de l'autorisation de déplacement temporaire du bureau de vote.

**10°) DIVERS :**

- a) **Organisation de transport des enfants de Saasenheim** : Une demande de parents d'élèves est à l'étude pour modification éventuelle du parcours en bus de certains enfants de Saasenheim qui prendraient le bus dès les premières rotations, lors des départs de 8h00 et 13h30.
- b) **Organisation du 13 juillet** : Si la situation sanitaire le permet, la fête nationale organisée le 13 juillet aura lieu. Il en sera débattu lors de la prochaine réunion du comité des fêtes
- c) **Journée de nettoyage à la salle des fêtes** : Les conseillers municipaux se rendront à la salle des fêtes pour continuer le nettoyage et le rangement, le samedi 29 mai 2021 dès 8h30.
- d) **Rapport de l'agence de l'eau Rhin-Meuse** : Le rapport d'activité 2020 de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est présenté au conseil municipal. Cette note complète le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau que les conseillers municipaux peuvent consulter sur le site internet de l'agence de l'eau.
- e) **Aire de jeu au city-stade** : L'aire de jeux en bois est en mauvais état. Pour des mesures de sécurité, il est décidé de la démonter et d'en étudier son remplacement.
- f) **Grands anniversaires** : Mme le Maire signale que pour les anniversaires des personnes âgées de 80, 85, 90 ans et plus, une visite de la municipalité n'est faite que si la famille le souhaite. Cependant, le panier garni est offert à chaque bénéficiaire. Il en est de même pour les noces d'or et de diamant.
- g) **Compte-rendu Réunion Commission Communautaire** : Mme le maire rend compte de la réunion de travail à la Communauté de Communes relatant l'état de l'éclairage public dans le village.
- h) **Prochaines réunions** :
  - **Le 17 mai** : Commission Voirie, Bâtiments à 19h30
  - **Le 20 mai** : Comité des fêtes à 20h00
  - **Le 26 mai** : Commission Communication à 19h30
  - **Le 2 juin** : Commission du patrimoine à 20h00
  - **Le 8 juin** : Réunion du conseil municipal à 20h00

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Anne-Marie NEEFF

Le secrétaire de séance  
Stéphane CECILLE

Puis suivent les signatures au registre de tous les membres présents.